

**Politique de lutte contre la corruption de  
Goodyear  
8 mai 2017**

# Politique de lutte contre la corruption

## Introduction

Dans le cadre de son engagement en matière d'honnêteté, d'intégrité et de respect, Goodyear ne souhaite pas bénéficier d'avantages commerciaux en offrant ou en recevant des paiements indus ou des éléments de valeur, et ce même dans les pays où de telles pratiques peuvent être acceptées d'un point de vue social et culturel. La loi américaine relative aux manœuvres frauduleuses à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act, « FCPA »), la convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, la loi britannique de lutte contre la corruption (UK Bribery Act) et la Convention des Nations Unies contre la corruption, ainsi que de nombreuses autres lois anti-corruption à travers le monde, soulignent la préoccupation mondiale à l'égard de la corruption.

**En vertu de la Politique de lutte contre la corruption de Goodyear (la « Politique »), aucun collaborateur Goodyear ne proposera, ne paiera, ne promettra, n'autorisera, ne recevra ou n'acceptera, que ce soit directement ou par l'entremise d'un tiers, tout paiement indu ou tout élément de valeur à quiconque ou de la part de quiconque, où que ce soit dans le monde, en vue d'obtenir un marché ou de le conserver, ou d'obtenir tout avantage indu. Nous abandonnerons toute opportunité commerciale qui ne peut être obtenue qu'en contrepartie de paiements indus ou illégaux, de pots-de-vin, de cadeaux, de rabais, de ristournes ou de toutes autres incitations similaires.**

## Définitions

Aux fins de la présente Politique, les définitions suivantes s'appliquent :

Un « **Représentant gouvernemental non américain** » désigne : (a) tout représentant officiel, employé ou mandataire d'un gouvernement non américain (y compris les membres des forces armées et des forces de police), d'un hôpital public non américain ou d'une organisation internationale publique (comme les Nations Unies, la Banque mondiale, la Commission européenne, etc.) ; (b) tout représentant officiel d'un parti politique non américain ou tout candidat à un poste politique en dehors des États-Unis ; ou (c) tout employé ou tout mandataire d'une Société publique non américaine.

Une « **Société publique** » désigne une entreprise, une association ou une autre entité juridique (a) détenue au minimum à 30 %, directement ou indirectement, par un gouvernement ou un organisme gouvernemental national, provincial, régional ou local non américain (ou un groupe de gouvernements ou d'entités gouvernementales), ou (b) autrement contrôlée par un gouvernement national, provincial, régional ou local non américain en vertu de la capacité à nommer le président-directeur général, le directeur général ou un autre dirigeant similaire de l'entité. Si vous avez des doutes quant au fait qu'une entité spécifique est considérée comme une « Société publique » en vertu de la Politique de Goodyear, veuillez communiquer avec le Conseiller juridique de Goodyear de votre pays, cluster, région ou fonction ou de votre Division commerciale (« BU »), ou avec le Service d'éthique et de conformité.

Les « **paiements indus** » et « **tout élément de valeur** » peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, l'un des éléments suivants, lorsque l'on sait, ou l'on soupçonne, que le paiement ou l'élément de valeur, en partie ou en entier, sera fourni à un Représentant gouvernemental non américain en vue d'obtenir des marchés ou de les conserver ou d'obtenir tout avantage indu au profit de Goodyear :

- Espèces ou quasi-espèces (comme des cartes-cadeaux ou des chèques-cadeaux)
- Cadeaux ou autres éléments concrets
- Commissions
- Rabais et remises spéciales
- Ristournes
- Honoraires de conseil ou autres frais de services
- Remises spéciales
- Certains divertissements
- Frais de déplacement
- Paiements de facilitation
- Emplois ou stages
- Dons de bienfaisance

Un « **Tiers** » désigne toute personne physique ou morale qui n'est pas Goodyear ni un collaborateur de Goodyear.

Un « **Tiers concerné** » désigne tout Tiers devant se soumettre au Processus de vérifications préalables en matière de lutte contre la corruption de Goodyear. Une liste à jour des [Tiers concernés](#) est disponible sur GO.

Un « **Mandataire** » désigne un Tiers qui agit pour le compte de Goodyear au titre d'une autorisation expresse (orale ou écrite) ou tacite pour représenter Goodyear dans le cadre de relations avec d'autres parties. Les agents commerciaux indépendants, les commissionnaires, les consultants commerciaux, les représentants commerciaux, les courtiers en vente, les intermédiaires, les Agents des douanes, les Courtiers en douanes, les Transitaires, les Agents de compensation et les personnes similaires sont fréquemment des Mandataires.

Un « **Distributeur** » désigne un Tiers qui achète des produits ou des services (pour son propre compte) auprès de Goodyear et les revend à des détaillants, des Concessionnaires ou d'autres distributeurs ou clients professionnels (par ex. des parcs de véhicules commerciaux, des services municipaux de transport, etc.), qu'il existe ou non une entente de distribution officielle avec Goodyear, et que le Tiers ait ou non été officiellement nommé Distributeur par Goodyear. Afin de déterminer si des Vérifications préalables en matière de lutte contre la corruption sont nécessaires pour un Tiers en particulier, une société disposant de sites de vente au détail et de vente en gros sera considérée comme un « Distributeur », sauf si la vente au détail représente 90 % ou plus de son activité.

Les autres **Termes portant une majuscule** utilisés dans la présente Politique et dans le Guide opérationnel sont définis dans le Glossaire des termes portant sur la conformité pour lutter contre la corruption, qui est joint en Annexe A de la présente Politique.

## Politique de Goodyear

Tous les collaborateurs Goodyear sont tenus de connaître et de respecter la Politique Goodyear, tel que cela est indiqué aux présentes. Cela s'applique également à l'ensemble des lois applicables de lutte contre la corruption, notamment la *FCPA* et la *UK Bribery Act*, et toute loi anti-corruption applicable dans la juridiction locale des collaborateurs. Les éventuelles questions relatives aux lois locales et nationales de lutte contre la corruption peuvent être adressées au Conseiller juridique de Goodyear de votre pays, cluster, région ou fonction ou de votre BU, ou au Service d'éthique et de conformité.

La **FCPA** considère, en vertu du droit américain, que le fait de proposer, de payer, de promettre ou d'autoriser le versement d'argent ou de tout élément de valeur à quiconque tout en sachant que tout argent ou élément de valeur, en partie ou en entier, sera proposé, donné ou promis, directement ou par l'entremise d'un tiers, à un Représentant gouvernemental non américain dans le but d'obtenir ou de conserver des marchés ou d'obtenir un avantage indu constitue une infraction pénale. La FCPA exige également de la part des sociétés telles que Goodyear, qui sont cotées sur les marchés boursiers américains, qu'elles maintiennent des contrôles internes suffisants sur les déclarations financières. De même, la FCPA interdit aux personnes physiques et morales de falsifier délibérément les documents comptables des sociétés cotées en bourse telles que Goodyear.

Les interdictions de la FCPA s'appliquent aux sociétés américaines et à leurs administrateurs, dirigeants, employés et mandataires, à tout individu qui est citoyen, ressortissant ou résident des États-Unis, et dans tous les cas, aux filiales étrangères de sociétés américaines. La Politique Goodyear s'applique à l'ensemble des opérations et des collaborateurs Goodyear à travers le monde.

La **UK Bribery Act** renferme des interdictions similaires liées à la corruption des Représentants gouvernementaux non américains. En sus de ces interdictions, la UK Bribery Act interdit d'offrir, de verser et de recevoir des pots-de-vin commerciaux. Un pot-de-vin commercial est une forme de corruption qui n'implique pas nécessairement un représentant de gouvernement. À l'instar de la UK Bribery Act, la Politique Goodyear interdit toute forme de corruption, y compris les pots-de-vin commerciaux.

## Tiers

Les paiements interdits au titre de la présente Politique sont tout aussi inappropriés s'ils sont effectués par un Tiers ou par l'intermédiaire d'un Tiers, au lieu d'être effectués directement par un collaborateur. Par conséquent, il est interdit aux Mandataires, aux Distributeurs et aux autres Tiers de proposer, de payer, de promettre de payer, d'autoriser le paiement, de recevoir ou d'accepter tout paiement indu ou tout élément de valeur à quiconque ou de la part de quiconque, où que ce soit dans le monde, en vue d'obtenir un marché ou de le conserver, ou d'obtenir tout avantage indu au profit de Goodyear.

Les collaborateurs Goodyear sont tenus de veiller à ce que les Tiers se conforment à la présente Politique, à la FCPA et aux lois locales lorsqu'ils agissent pour le compte de Goodyear. Dans le cadre de la sélection et du maintien en fonction des Tiers, les collaborateurs doivent se conformer au [Guide opérationnel de conformité pour lutter contre la corruption internationale](#) de Goodyear (le « *Guide opérationnel* »). Tous les Tiers concernés sont tenus de se soumettre au Processus de vérifications préalables en matière de lutte contre la corruption de Goodyear avant de pouvoir faire affaire avec Goodyear. Ce processus est décrit de façon plus détaillée dans le Guide opérationnel.

## **Paiements de facilitation**

Les « Paiements de facilitation » désignent de petites sommes d'argent versées à des Représentants gouvernementaux non américains subalternes dans le but de garantir l'exécution de certaines actions gouvernementales de routine et non discrétionnaires qu'une société est déjà en droit d'obtenir en vertu de la législation locale (comme le traitement de documents de type visas, le chargement ou le déchargement d'une cargaison, l'octroi d'une protection de la police et la relève ou l'envoi de courrier).

Même si la FCPA prévoit une exemption limitée pour les « paiements de facilitation et d'accélération », les Paiements de facilitation ne sont pas autorisés en vertu de la UK Bribery Act et des lois locales de nombreux pays. **La Politique Goodyear interdit formellement le versement de Paiements de facilitation.**

## **Extorsion ou menaces**

Les paiements réalisés sous la contrainte de menaces imminentes et réelles de violence ou d'infliction de blessures aux collaborateurs n'enfreignent pas la FCPA ni la UK Bribery Act. En conséquence, la Politique Goodyear n'interdit pas les paiements réalisés sous la menace réelle de violence ou de blessures si le paiement est nécessaire pour protéger la santé, la liberté ou la sécurité du collaborateur ou du représentant. Si une telle situation survient :

- (i) le paiement ne doit pas dépasser la somme de 100 USD ;
- (ii) une déclaration écrite du paiement doit être transmise dans les 48 heures au Directeur des affaires juridiques de The Goodyear Tire & Rubber Company ; et
- (iii) le paiement doit être correctement consigné dans les documents comptables de Goodyear.

## **Contributions politiques**

La FCPA interdit de donner de l'argent ou tout élément de valeur à un parti politique ou un représentant de parti non américain, ou à tout candidat à un poste politique en dehors des États-Unis, en vue d'obtenir un marché ou de le conserver, ou d'obtenir tout avantage indu. En outre, d'autres lois limitent les contributions réalisées en faveur de candidats à des bureaux fédéraux américains,

d'un parti politique ou d'un comité politique. Une « contribution » peut inclure, sans toutefois s'y limiter, le fait de mettre à disposition une partie du temps de travail des collaborateurs ou d'autoriser l'utilisation de toute installation ou ressource de la Société.

La Politique Goodyear exige l'approbation spécifique du Directeur des affaires juridiques avant que toute contribution prélevée sur les fonds de la Société ne soit effectuée au profit d'un parti politique, d'un représentant de parti ou d'un comité politique américain ou étranger, ou au profit d'un candidat à un bureau gouvernemental américain ou non américain d'État, provincial, local ou autre. Une approbation préalable du Directeur des affaires juridiques est également nécessaire pour les contributions visant à soutenir tout scrutin aux États-Unis.

## **Dons de bienfaisance**

Les collaborateurs et les Tiers sont tenus de veiller à ce que les dons de bienfaisance effectués au nom de la Société soient donnés uniquement à des organismes caritatifs légitimes et utilisés à des fins caritatives et non détournées. Si des dons de bienfaisance sont fournis, ils doivent répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Le don de bienfaisance n'est pas contraire à la politique gouvernementale applicable ou à toute loi ou réglementation locale applicable ;
- Le don de bienfaisance n'est pas, directement ou indirectement, un pot-de-vin ou un dessous-de-table, et n'est pas effectué en vue d'obtenir un marché ou de le conserver, ou d'obtenir tout avantage indu ; et
- Le don de bienfaisance est consigné rapidement, de manière exhaustive et précise dans les documents financiers de la Société, en utilisant le Code approprié « Dons de bienfaisance » du Grand livre général. Reportez-vous à la [Nomenclature comptable internationale](#) et à la [Politique comptable internationale – « Comptabilisation des dons de bienfaisance »](#) sur GO.

Tous les dons de bienfaisance suggérés ou requis par un Représentant gouvernemental non américain doivent être approuvés par avance et par écrit par un Directeur juridique adjoint. La documentation liée à l'approbation doit être conservée dans le cadre du dossier rattaché à ce don de bienfaisance.

Ces exigences viennent s'ajouter aux politiques de la Société et de la Division commerciale concernant l'approbation, la comptabilisation et la consignation des dons de bienfaisance.

## **Acquisitions et coentreprises**

Les opérations impliquant des acquisitions ou des coentreprises nécessitent des procédures spécifiques de vérifications préalables et de vérifications des antécédents. De telles procédures, qui sont exposées dans la Procédure de vérifications préalables en matière de lutte contre la corruption de Goodyear pour les acquisitions ou les coentreprises, doivent être obtenues auprès du Directeur des affaires juridiques ou d'un Directeur juridique adjoint. Les vérifications préalables et des antécédents

pour les acquisitions et les coentreprises nécessiteront des efforts et des délais importants pour être menés à bien. Par conséquent, il est primordial d'impliquer le plus tôt possible le Service juridique.

## **Cadeaux, déplacement, repas et divertissements en faveur de Représentants gouvernementaux non américains**

### ***Cadeaux***

La Politique Goodyear n'interdit pas le fait d'offrir un cadeau de valeur modique (certaines circonstances peuvent d'ailleurs tout à fait s'y prêter), de préférence avec un logo de la Société, à des Représentants gouvernementaux non américains, sous réserve que les conditions suivantes soient réunies :

- La valeur du cadeau ne doit pas dépasser 100 USD sans l'approbation préalable d'un Directeur juridique adjoint de Goodyear ;
- Le cadeau ne doit pas être donné sous la forme d'espèces ou de quasi-espèces (cartes-cadeaux ou chèques-cadeaux par exemple) ;
- Le cadeau n'est pas contraire à la politique gouvernementale applicable ou à toute loi ou réglementation locale applicable ;
- Le cadeau est coutumier en vertu des circonstances et ne met pas Goodyear ou le destinataire dans une situation embarrassante ;
- Le cadeau est offert dans le cadre d'une fête qui s'y prête, lors d'une occasion spéciale ou à des fins promotionnelles ;
- Le cadeau n'est pas un pot-de-vin ou un dessous-de-table et n'est pas offert dans le but d'obtenir un avantage indu ;
- Le cadeau est consigné rapidement, de manière exhaustive et précise dans les documents financiers de la Société, en utilisant le Code approprié « Cadeau » du [Grand livre général](#); et
- Le cadeau est déclaré sur la note de frais appropriée et peut faire l'objet d'un remboursement par Goodyear.

### ***Cadeaux ou dons de pneus***

En certaines occasions, un cadeau de pneus à une agence gouvernementale non américaine peut revêtir une valeur promotionnelle ou être approprié pour d'autres raisons. De plus, il peut être approprié de réaliser un don de pneus (ou d'accorder une remise spéciale sur des pneus) en faveur d'un ministère non américain afin d'équiper un véhicule officiel à des fins de démonstration ou de test. Tous les cadeaux et les dons de pneus de la sorte doivent être approuvés par un dirigeant de Goodyear et un Directeur juridique adjoint.

Les pneus (et les remises spéciales sur les pneus) ne peuvent pas être offerts à des Représentants gouvernementaux non américains afin d'être utilisés sur leur véhicule personnel ou un véhicule de leurs proches.

### ***Déplacements et visites officielles***

La Politique Goodyear n'interdit pas la fourniture de déplacements, et dans certaines occasions, il peut être approprié, voire obligatoire d'un point de vue légal, de fournir un déplacement, à un Représentant gouvernemental non américain, sous réserve que le déplacement en question soit offert

de bonne foi et non dans le but d'obtenir une faveur indue. Le formulaire intitulé *Liste de vérifications s'appliquant aux déplacements des Représentants gouvernementaux non américains* doit être rempli et transmis en vue d'être approuvé. Le formulaire est joint à la présente Politique en Annexe B et doit être transmis via la Solution contractuelle de Goodyear (la « SCG »).

Les déplacements pris en charge pour les Représentants gouvernementaux non américains doivent répondre à l'ensemble des critères ci-dessous :

- Le déplacement doit être approuvé par avance et par écrit sur le formulaire intitulé *Liste de vérifications s'appliquant aux déplacements des Représentants gouvernementaux non américains* par le Directeur de la BU ou un Dirigeant de la Société désigné, ainsi que par le Directeur des affaires juridiques ou un Directeur juridique adjoint ;
- Le déplacement pris en charge doit être directement lié à une finalité commerciale légitime et de bonne foi (comme l'inspection des processus de fabrication et de contrôle de la qualité dans une usine Goodyear dans un certain pays, conformément aux efforts de Goodyear visant à faire en sorte que les pneus puissent être exportés vers un autre pays) ;
- La valeur du déplacement doit être raisonnable (en termes de dépense, de nombre de voyageurs et de fréquence) ;
- Les excursions touristiques et les loisirs ne doivent pas être pris en charge par la Société ;
- Les dépenses associées aux proches des représentants gouvernementaux ne doivent pas être réglées par la Société ;
- Des espèces (notamment sous la forme d'indemnités journalières) ne doivent pas être données ;
- Les membres de la délégation doivent être sélectionnés par l'entité gouvernementale (et non par la Société) ;
- Une notification écrite préalable au déplacement doit être transmise à l'entité gouvernementale qui emploie le destinataire ;
- La valeur et la finalité du déplacement doivent être consignées rapidement, de manière exhaustive et précise dans les documents financiers de la Société, assorties d'une note précisant que le destinataire du déplacement est un Représentant gouvernemental non américain ; et
- Le déplacement pris en charge est déclaré sur la note de frais appropriée et peut faire l'objet d'un remboursement par Goodyear.

### ***Repas et divertissements***

La Politique de lutte contre la corruption de Goodyear n'interdit pas de fournir des repas et des divertissements à des Représentants gouvernementaux non américains, et dans certaines occasions, il peut être approprié de fournir de tels repas et divertissements, sous réserve qu'ils soient offerts de bonne foi et non dans le but d'obtenir une faveur indue. Si des repas et des divertissements sont fournis à des Représentants gouvernementaux non américains, ils doivent répondre à l'ensemble des critères ci-dessous :

- Le repas ou le divertissement fourni doit être directement lié à une finalité commerciale légitime et de bonne foi et, lorsqu'un divertissement est fourni, le lieu doit être approprié pour discuter des affaires ;



- La valeur du repas ou du divertissement doit être raisonnable (en termes de dépense, de nombre de participants et de fréquence) ;
- Le repas ou le divertissement n'est pas contraire à la politique gouvernementale applicable ou à toute loi ou réglementation locale applicable ;
- Le repas ou le divertissement est coutumier en vertu des circonstances et ne met pas Goodyear ou le destinataire dans une situation embarrassante ;
- Le repas ou le divertissement n'est pas un pot-de-vin ou un dessous-de-table et n'est pas offert dans le but d'obtenir un avantage indu ;
- Le personnel de la Société doit y participer ;
- Le repas ou le divertissement est consigné rapidement, de manière exhaustive et précise dans les documents financiers de la Société ; et
- Les repas et les divertissements fournis sont déclarés sur la note de frais appropriée et peuvent faire l'objet d'un remboursement par Goodyear.

## **Cadeaux, déplacements, repas et divertissements en faveur de Représentants gouvernementaux américains**

### ***Cadeaux à des fonctionnaires aux États-Unis***

Les employés d'un gouvernement américain fédéral, d'État ou local sont soumis à des lois et des réglementations spéciales qui limitent l'acceptation de cadeaux et de gratifications de la part des sociétés avec lesquelles ils font affaire. Les collaborateurs doivent connaître et respecter l'ensemble des lois et des réglementations fédérales, d'État et locales en matière de cadeaux et de gratifications. Les éventuels repas, déplacements, hébergements ou divertissements offerts à des employés du gouvernement américain doivent être approuvés par avance et par écrit par le Service juridique.

### ***Règles liées aux cadeaux et aux déplacements pour le Sénat américain et la Chambre des représentants***

Goodyear a pour politique de se conformer à tous égards à l'ensemble des lois et des réglementations applicables, notamment le Règlement du Sénat américain et le Règlement de la Chambre des représentants en ce qui concerne les interdictions et les restrictions liées aux cadeaux et aux déplacements par les membres du Sénat américain et de la Chambre des représentants et leur personnel. En qualité d'entreprise employant des lobbyistes fédéraux, il est interdit à Goodyear de fournir tout cadeau ou élément de valeur à des membres du Congrès ou au personnel du Congrès, à moins que le cadeau corresponde parfaitement à l'une des exceptions à l'interdiction. En vertu du Règlement, un « cadeau » désigne toute gratification, toute faveur, toute remise, tout divertissement, tout accueil, tout prêt, toute indulgence ou tout autre élément ayant une valeur monétaire, ce qui comprend les cadeaux de services, de formation, de transport, d'hébergement ou de repas, qu'ils soient fournis en nature, moyennant l'achat d'un billet, dans le cadre d'un prépaiement ou via un remboursement. Dans le cadre de la Politique de la Société, tous les collaborateurs sont tenus de respecter les règles relatives aux cadeaux offerts au personnel du Congrès, qu'ils soient ou non lobbyistes. Pour en savoir plus, veuillez-vous reporter à la Politique Goodyear concernant les [« Règles liées aux cadeaux et aux déplacements du Sénat américain et de la Chambre des représentants »](#).

## **Conformité**

Aucune violation de la présente Politique, de la FCPA ou de toute autre loi anti-corruption ne sera tolérée, même si aucune infraction pénale en vertu de la législation applicable n'est reprochée ou prouvée, et même si le paiement est une coutume habituelle dans un pays spécifique. Les collaborateurs qui enfreignent la présente Politique s'exposent à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement et à la perte des droits aux prestations. Les Tiers qui enfreignent la présente Politique s'exposent à une résiliation immédiate de leur relation commerciale avec Goodyear.

## **Signalement de violations**

Tous les collaborateurs ayant connaissance ou soupçonnant l'existence d'une violation de la Politique Goodyear doivent immédiatement informer leur supérieur hiérarchique ou l'avocat de Goodyear en charge de leur pays, cluster, région ou fonction ou en charge de leur BU, ou la Hotline Integrity à l'adresse URL suivante : <http://www.goodyear.ethicspoint.com>. Les supérieurs hiérarchiques recevant des signalements de violations présumées de la Politique Goodyear doivent rapidement transmettre le signalement au Directeur des affaires juridiques de The Goodyear Tire & Rubber Company. Tout Tiers, notamment, entre autres, les Mandataires, les Distributeurs, les Entrepreneurs et d'autres Tiers, ayant connaissance ou soupçonnant l'existence d'une violation de la Politique Goodyear, doit immédiatement informer son interlocuteur chez Goodyear ou la Hotline Integrity. Goodyear interdit toute forme de représailles effectives ou intentées à l'encontre de toute personne ayant signalé de bonne foi une violation présumée. Tous les signalements de représailles feront l'objet d'une enquête et les auteurs des mesures de représailles feront l'objet de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement et à la perte des droits aux prestations.